

Extrait de l'Article 4 des statuts du club (disponibles sur le site du Club à l'adresse suivante : <http://www.205gticlassic.club/adhesion/documents-a-imprimer#>) :

- **Membre Sympathisant** : Le membre dénommé « Sympathisant » ne déclare pas de véhicule mais, en tant que passionné, il souhaite apporter sa contribution à l'association pour la soutenir, l'aider en fonction de ses compétences et participer éventuellement (sans son véhicule) aux activités de celle-ci selon sa disponibilité.
 - ✓ Il reçoit une Carte de Membre correspondant à son statut mais il ne bénéficie pas des autocollants du club pour sa voiture et il n'a pas accès aux rubriques du forum réservées aux Adhérents.
 - ✓ Il ne peut acheter des articles arborant le logo du club réservés aux Adhérents. Toutefois, il bénéficiera du tarif « Adhérent » pour tous les autres articles (Boutique, partenariats etc...).
 - ✓ Par ailleurs, il n'a pas de droit de vote lors de l'Assemblée Générale mais il peut y participer.

MES ATTENTES : Votre avis est le bienvenu pour mieux répondre à vos attentes.

Ce que j'attends du 205 GTI Classic Club (Communication, sorties, rassemblements, boutique, pièces détachées, autre...) :

.....
.....
.....

Je m'engage à adhérer au Club en tant que Sympathisant et à respecter les termes de ses Statuts.

Le :

Signature :

Merci de renvoyer ce bulletin d'adhésion signé à notre Secrétaire :

Sandra DE SOUSA
4, Rue Amédée Cailliot
67100 STRASBOURG